



## Reconnaissance enfant de 6 ans

-----  
Par Baye

Bonjour,  
J'ai un enfant de 6 ans né au Sénégal que je viens de reconnaître. Pour cela un jugement a été rendu par un tribunal et me reconnaît comme père de l'enfant.  
Je veux maintenant ramener cet enfant auprès de moi j'aimerais savoir quelle démarche effectuée ?  
Pour précision j'ai la double nationalité Sénégalaise et Française.  
J'espère avoir été clair.  
D'avance merci pour vos réponses.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

La première chose à faire est de demander aux services consulaires français au Sénégal la transcription de l'acte de naissance sur le registre central d'état civil.

-----  
Par jpgroussard

Bonjour, qui vous empêche de l'emmener en France ?  
Cdlt

-----  
Par morobar

Bonjour,  
qui vous empêche de l'emmener en France ?  
Pour embarquer il faut un passeport et un visa.

-----  
Par jpgroussard

Bonjour morobar,

je n'ai plus les dates exactes (ça fait plus de trente ans) mais depuis la naissance de mes deux enfants, ils étaient sur le passeport de ma femme et assez vite ils ont eu leurs propres documents. Nous n'avons jamais été empêchés d'aller en vacances avec nos deux enfants.  
Cdlt